



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2002

En application des dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le comité Directeur prend acte des indicateurs techniques et financiers du service :

Ramassage sélectif des déchets

Marché négocié du 9.12.99 rendu exécutoire le 15.12.99, après appel d'offres ouvert déclaré infructueux, passé en application des articles 104.1.2 et 308 du Code des marchés publics, attribué à la société SITAL SA ayant son siège à Strasbourg, pour un montant TTC de 477 381,79 euros.

I/ INDICATEURS TECHNIQUES

1. Usagés concernés (communes membres)

ALTENACH	344	GOMMERSDORF	375
AMMERTZWILLER	314	GUEVENATTEN	144
BALSCHWILLER	762	HAGENBACH	593
BELLEMAGNY	177	HECKEN	402
BERNWILLER	599	MAGNY	187
BRECHAUMONT	345	MANSPACH	499
BRETTEN	105	MONTREUX JEUNE	274
BUETHWILLER	224	MONTREUX VIEUX	769
CHAVANNES SUR L'ETANG	436	REZWILLER	583
DANNEMARIE	1988	ROMAGNY	186
DIEFMATTEN	251	SAINT COSME	66
EGLINGEN	247	STERNENBERG	130
ELBACH	276	TRAUBACH LE BAS	393
ETEIMBES	280	TRAUBACH LE HAUT	448
FALKWILLER	178	VALDIEU LUTRAN	305
GILDWILLER	278	WOLFERSDORF	351

Soit au total 12 509 habitants.

2 communes sont rattachées par convention :

BALLERSDORF	719
GALFINGUE	561

13789 habitants sont collectés en porte à porte.

Au 1^{er} janvier 2003, Ballersdorf intégrera la structure, mais Galfingue ne sera plus rattaché.

2. Fréquence et type de collectes

Type de déchets	Fréquence à Dannemarie	Fréquence dans les autres villages
Ménagers hors sélectif	Hebdomadaire	Hebdomadaire
Bouteilles plastiques	Hebdomadaire	Hebdomadaire
Autres plastiques	Tous les 15 jours	Mensuelle
Papiers/cartons	Hebdomadaire	Mensuelle
Métaux	Tous les 15 jours	Mensuelle
Objets encombrants	Mensuelle	Trimestrielle
Réfrigérateurs/congérateurs	Trimestrielle	Trimestrielle
Batteries	Annuelle	Annuelle
Piles	2 à 3 fois par an	2 à 3 fois par an
Verre	Apport volontaire	Apport volontaire

Un calendrier par zone est établi chaque année et adressé à tous les foyers du périmètre communautaire.

3. Localisations des traitements

Le marché conclu comprend le traitement des déchets, l'entreprise s'engageant à traiter ou à faire traiter ces derniers en conformité avec la législation en vigueur, après avoir obtenu les autorisations nécessaires.

Les refus de tri ainsi que les ordures ménagères non triées (tonnages enlevés en pesée embarquée) sont acheminés au CET de Retzwiller jusqu'au 1^{er} décembre 2002, et ensuite au centre d'incinération de Bourogne (90).

Au 1^{er} janvier 2000, la Porte d'Alsace a conclu un contrat de garantie de reprise de matériaux avec Eco Emballages, dit "barème C". Les repreneurs désignés sont :

Matériaux	Repreneur de collecte sélective
Acier	USINOR PACKAGINIG Paris la Défense (92)
Aluminium	FAR-AFFIMET Compeigne (60)
Papier/carton	ELA : REVIPAC/MATUSSIÈRE ET FOREST Raon l'Etape (88) EMR : REVIPAC/SODAREC Kaysersberg Packaging (68)
Plastique	PVC, PET, PEHD : VALORPLAST
Verre	BSN

4. Récapitulatif des tonnages au cours de l'exercice

Un récapitulatif des résultats des collectes est annexé au présent rapport, ainsi qu'un graphique.

II/ INDICATEURS FINANCIERS

1. Modalités d'exploitation

Prestation de service par marché négocié n° 31/99

Titulaire du marché : société SITAL SA, pour un montant HT de 452 494,60 euros soit un TTC de 477 381,79 euros, toutes prestations comprises (ramassage, transport et élimination des déchets).

2. Base du marché

Le marché est exprimé en fonction du tonnage collecté, du coût de transport et de traitement.

Type de collecte	Tonnage	Prix unitaire	Montant HT	Montant TTC
Collecte des déchets des ménages et résidus assimilés hors sélectif	1 700	135,53	230 396,20	243 067,99
Collecte des plastiques "corps creux "	35	514,67	18 013,38	19 004,11
Collecte des plastiques "plats"	330	195,44	64 495,08	68 042,31
Collecte des papiers/cartons	850	93,76	79 692,72	84 075,82
Collecte des métaux	350	67,38	23 583,86	24 880,98
Collecte des encombrants	250	105,19	26 297,46	27 743,82
Collecte des appareils de réfrigérations	300 frigos		5 229,00	5 516,60
Collecte des batteries et piles	2	2 393,45	4 786,90	5 050,18

TOTAUX			452 494,60	477 381,79
--------	--	--	------------	------------

NB : le taux de TVA applicable à l'ensemble de la prestation est de 5,5%.

3. Dépenses et recettes

PM : depuis 1999, la redevance est facturée au poids. La facturation s'établit sur la base de 0,46 euros par levée de bac, 0,22 euros par kilo enlevé, ainsi qu'une part fixe de 7,62 euros par semestre.

OBJET	DEPENSES	RECETTES
collecte, transport et élimination dépenses diverses	594 400,54 40 702,20	
redevance soutien Eco Emballages recettes diverses		314 328,65 153 600,00 86 989,50
TOTAL	635 102,74	554 918,15

Le déficit a été comblé par le budget général. Une augmentation des tarifs est prévue pour l'année 2003 (les conclusions d'une étude sont annexés au présent rapport).

Dannemarie, le 30 juin 2003

Le Président,

Patrick FISCHER

RESULTATS 2002 COLLECTE SELECTIVE (tonnes)

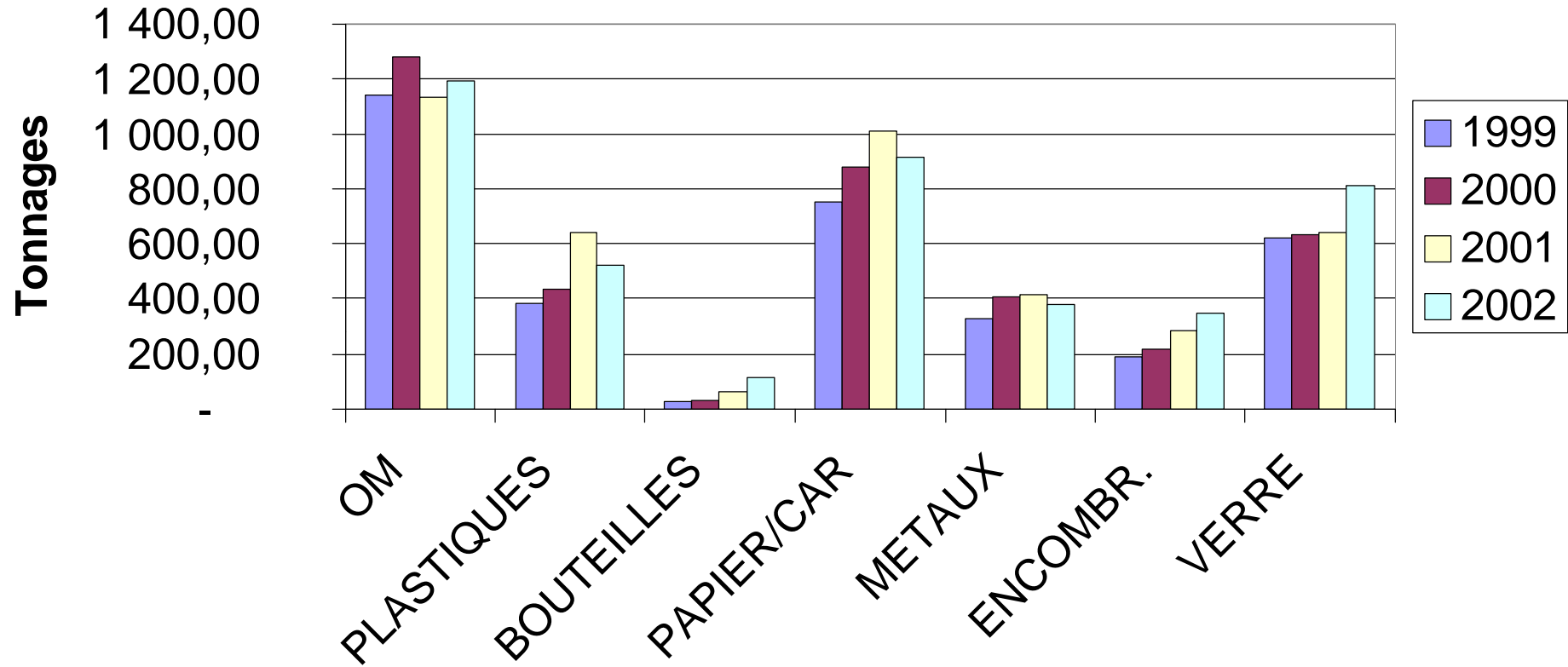
MOIS	OM	PLASTIQUES	BOUTEILLES	PAPIER/CAR	METAUX	ENCOMBR.	VERRE	DECHETS VERTS	HUILES
JANVIER	128,60	31,90	9,14	81,00	17,82	9,08	116,06	38,86	1,17
FEVRIER	86,30	34,60	6,94	65,44	31,64	19,54	48,66	21,28	3,51
MARS	101,60	35,04	5,70	74,46	26,52	48,72	51,44	30,40	-
AVRIL	100,30	43,70	13,20	73,36	42,50	10,72	80,56	49,66	-
MAI	100,80	40,44	13,74	86,40	31,42	31,36	61,39	64,12	0,72
JUIN	88,70	47,24	18,32	65,02	37,50	44,84	77,81	53,60	1,62
JUILLET	101,20	42,58	9,31	90,46	30,94	10,02	124,73	76,76	0,72
AOUT	90,40	57,90	11,16	67,62	33,26	26,80	37,01	84,44	-
SEPTEMBRE	93,60	46,16	11,06	62,74	37,94	61,12	37,01	85,24	2,79
OCTOBRE	110,50	40,50	7,10	96,88	32,49	9,74	60,80	128,60	
NOVEMBRE	94,40	46,78	10,48	78,16	30,34	23,78	62,84	93,32	
DECEMBRE	97,90	52,66		71,32	25,87	50,82	54,86	72,72	0,54

TOTAL	1 194,30	519,50	116,15	912,86	378,24	346,54	813,17	799,00	11,07
--------------	-----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------

PM 2001	1 134,70	640,30	64,82	1 009,10	414,34	283,32	638,60	534,32	11,25
----------------	-----------------	---------------	--------------	-----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------

Differentiel	59,60	-120,80	51,33	-96,24	-36,10	63,22	174,57	264,68	-0,18
--------------	-------	---------	-------	--------	--------	-------	--------	--------	-------

Evolution des tonnages



LA REDEVANCE INCITATIVE AU TRI DES EMBALLAGES MENAGERS

ANALYSE DU SYSTEME TARIFAIRE DE LA PORTE D'ALSACE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE DANNEMARIE / POUR UNE DEFINITION D'INCITATION AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE DE LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

- 2001/2002 -

Réalisée par le CEMAGREF - Unité de Recherche « gestion des effluents d'élevage et des déchets municipaux et l'Université de Rennes1 (CREREG) - analyse confiée en 2001 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

ENJEU et OBJECTIF DE L'ETUDE

Evaluation et conception des pratiques de tarification incitative permettant d'améliorer l'engagement du citoyen au tri de ses emballages. Il devrait en résulter une réduction des quantités de déchets à destination des unités d'incinération et des centres de stockage.

INTRODUCTION

L'étude a donc consisté :

- dans un premier temps, à suivre les étapes d'identification des infrastructures, d'identification des flux, et d'élaboration du synoptique, puis de modéliser les coûts des différentes prestations.
- dans un second temps, permettre des simulations sur les conséquences financières d'un effort de tri supérieur des habitants.

La première phase de simulations a consisté à observer si un développement du tri des déchets vers les filières de valorisation est susceptible ou non de faire varier à la baisse le coût global du service, au vue de l'organisation du service mis en place par la Porte d'Alsace et des contrats de prestation de service jusqu'en 2002.

La seconde phase a été la prise en considération de la partie financière du service.

En mettant en parallèle les deux aspects que sont le coût du service et son financement, il a été possible d'évaluer les conditions du respect de l'équilibre budgétaire.

MODELISATION

Un meilleur tri des emballages par les ménages se traduit par une quantité moindre d'ordures ménagères résiduelles à collecter et à traiter. L'augmentation des matériaux collectés se traduit par une augmentation des dépenses de collecte et de tri, mais aussi par des recettes supérieures. La question est l'importance et le sens de l'ensemble de ces variations de dépenses supplémentaires, de dépenses évitées et de recettes.

Le coût net du service diminue avec l'augmentation du recyclage (compris l'incinération qui est considérée comme du recyclage).

LES ENSEIGNEMENTS

2 questions posées :

- dans quelle proportion est-il possible de faire augmenter les performances du tri,
- quel est le niveau de baisse du coût net total du service attendu correspondant ?

Sachant que le tonnage maximum d'emballages ménagers dépend d'abord du gisement de départ, mais que l'intégralité du gisement ne peut être capté (sources Eco-Emballages).

CONSEQUENCE FINANCIERE

La part d'emballages captée par les collectes sélectives augmente. Cette part représentait environ 30 % avant la mise en place de la redevance au poids. Depuis 1999, le ratio se situe au-delà de 50 % et augmente légèrement d'année en année. En complémentarité, la tendance générale est bien à la réduction de l'importance de la filière ordures ménagères résiduelles relativement à l'ensemble des filières existantes.

Ces résultats confirment le caractère incitatif de la tarification mise en place. Les usages sont encouragés au geste du tri. Cette incitation n'est pas sans conséquences sur le montant recouvré de la redevance. Une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles consécutive à un report vers le tri entraîne nécessairement une baisse du montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) recouvré. Dès lors la question est celle de l'importance de la baisse des recettes de REOM. Cette perte de revenus peut-elle être compensée par la baisse attendue du coût net total du service? Car il ne faut pas perdre de vue l'obligation du respect de l'équilibre budgétaire.

Les estimations réalisées montrent que le montant de REOM recouvré ne suffit pas à couvrir le coût net total du service.

Il apparaît clairement que le problème rencontré par La Porte d'Alsace est celui de l'équilibre budgétaire. Rechercher à augmenter les performances de tri des emballages tout en conservant ce type de tarification semble accroître le déficit et être contradictoire avec le principe d'équilibre budgétaire. Toutefois, cette difficulté tient à la grande réactivité des usagers du service. Les premières années correspondent à une période d'apprentissage, où il est difficile voire impossible d'anticiper le comportement des habitants et donc, de prévoir les conséquences financières.

LES LIMITES DU MODELE

Sont comparées, les données issues de l'année 1998, précédant la mise en place de la redevance au poids, et de l'année 2001.

L'hypothèse retenue est que dans les faits, le total d'ordures ménagères résiduelles, d'emballages ménagers et déchets divers augmente. Il est à noter que cette augmentation est imputable à la mise en place de nouvelles collectes (pour exemple les déchets verts), qui génère de nouveaux flux de déchets collectés. Au sens strict, la somme des tonnages des ordures ménagères résiduelles et des différents emballages ménagers, reste quasi constante.

EN RESUME

- la tarification a pleinement joué le rôle d'incitation au tri, succès indéniable : + 70.25 % d'emballages ménagers triés entre 1998 et 2001, alors que les ordures ménagères enregistrent une baisse de 34.6 %. La quantité des déchets enfouis est en baisse alors que les filières de recyclage sont en expansion. En 2002, la Porte d'Alsace se situe, pour les emballages pour liquides alimentaires et le verre, au-dessus des meilleures moyennes en terme de performances de tri observées par Eco-Emballages.
- Le développement des collectes de déchets verts et encombrants pourrait avoir des conséquences financières non négligeables. A surveiller
- La difficulté réside dans l'obtention de l'équilibre budgétaire. Le fait d'augmenter les performances de tri des emballages ménagers au détriment des OM résiduelles, engendre un accroissement du déficit du service : les dépenses augmentant plus vite que les recettes.
- Toutefois, cette difficulté tient à la grande réactivité dont les usagers du service ont fait preuve. Les premières années correspondent à une période d'apprentissage, où il est difficile voire impossible d'anticiper le comportement des habitants et donc, de prévoir les conséquences financières.

QUELQUES CONSTATS

- La Porte d'Alsace maîtrise l'ensemble des dépenses de prestation en direct de par l'organisation intercommunale : compétence « collecte et traitement »,
- La filière Papiers-Cartons-journaux-magasines est déficitaire, mais l'absence de rémunération pour cette valorisation explique cette situation.
- **Il faut souligner que le service de collecte et traitement des plastiques plats coûte très cher. Une réflexion sur le maintien de cette prestation qui représente plus de 30 % du coût total net du service est nécessaire, sachant que ces plastiques plats ne font l'objet d'aucune valorisation ou reprise. - note de la collectivité : collecte abandonnée en 2003 -**